

Informations pratiques

Séjour ski primaires

Du dimanche 10 au vendredi 15 février 2019

Les centres de loisirs des structures MPT centre social Bar Sur Aube, de la ville de Saint Julien Les Villas , du service animation jeunesse de Saint Germain, et de La Rivière De Corps se sont regroupés pour effectuer un séjour au ski pour 48 jeunes primaires issus des différentes structures citées ci-dessus (dont 16 jeunes de Bar/Aube).

- **Le voyage:**

Départ :

Dimanche 10 février 2019

Pour les jeunes de Bar Sur Aube : Départ à 9h30 Place du Jard devant l'espace Jean Pierre Davot (salle des spectacles). Rendez-vous à 9h15 pour un départ en bus à 9h30.

Pour les jeunes de Saint Germain et La Rivière De Corps : départ à 8h00 de la comédie centre culturel de Saint Germain, Rue des cerisiers, 10120 Saint Germain et **8h30 pour les jeunes Sancéens** devant le gymnase Fernand Gannes à Saint Julien Les Villas.

Arrivée au « Biot » au chalet :

vers 16h00 environ.

Chalet les Grands Près

74430 LE BIOT (Haute-Savoie)

<http://les-grands-pres.com> Tél : 04 50 81 19 59

Retour :

Vendredi 15 février 2019 vers 16h/16h30 environ place du Jard devant devant l'espace Jean Pierre DAVOT pour les baralbins et 17h/17h30 à Saint Julien et Saint Germain pour les Troyens.

Les déplacements se feront en grand bus 59 places de la compagnie Adria Car.

- **L'hébergement en pension complète :**

Les enfants seront hébergés au Chalet « Les Grands Près » situé au BIOT, implanté à 1000m d'altitude, agréé DDCSPP (Jeunesse et Sport)

Les chambres sont non mixtes de 3 à 6 lits.

Les repas seront pris au chalet (plats servis dans une salle de restauration). Selon la météo et l'organisation des journées de ski, les repas du midi pourront être pris sur les pistes sous la forme de paniers repas (sac à dos obligatoire).



• L'équipe d'encadrement:

Directrice : MOCQUERY Julia, LA RIVIERE DE CORPS

Animatrices : Léna ZAMBRENA, LA RIVIERE DE CORPS

Axelle, SAINT GERMAIN

Sophie BOURDICAUD-LEBECQ, SAINT JULIEN LES VILLAS

Lætitia MERAT, SAINT JULIEN LES VILLAS

Salomé, MPT BAR SUR AUBE, animatrice BAFA stagiaire

Animateur : François LEBECQ, SAINT JULIEN LES VILLAS

Arnaud ORTILLON, MPT BAR SUR AUBE

• Programme d'activités: « LES PETITS MONTAGNARDS »

Les séances de ski auront lieu chaque jour du lundi au jeudi, sur la station « Roc d'Enfer » située à 10 à 15 min en bus du chalet. Les jeunes seront encadrés sur les pistes par les animateurs du séjour et répartis en groupes de niveau afin que chacun puisse évoluer et apprendre à son rythme. Les jeunes skieront en demi-journée du lundi au mercredi et en journée complète le jeudi. Les jeunes qui skieront en matinée seront en activité jeux l'après-midi au chalet et vice-versa.

Les jeunes auront chaque jour un forfait sur la station Roc d'Enfer sous la forme d'une carte magnétique. Les jeunes devront avoir un vêtement avec une poche à fermeture éclair afin de ne pas perdre leur forfait. Chacun sera responsable de son forfait.



Programme d'activités et de veillées mis en place par les animateurs et présenté aux jeunes à l'arrivée au chalet sur le thème « LES PETITS MONTAGNARDS ».

• A Rendre avant le départ :

- La fiche de renseignement (avec le droit à l'image renseigné).
- La fiche sanitaire remplie et signée des parents avec une photo d'identité de l'enfant.
- Photocopies des vaccins (possibilité de faire les photocopies à la MPT).
- Photocopie de l'attestation de sécurité sociale (téléchargeable sur votre compte Améli)
- Attestation individuelle d'accident
- Photocopie de la carte mutuelle du responsable légal.
- Fiches d'aide au temps libre de la CAF/MSA si ayant droit.
- Fiche d'aide aux séjours de la mairie de Bar Sur Aube (pour les baralbins uniquement).
- 1 ou 2 enveloppes timbrées avec l'adresse des destinataires (parents, grands parents, famille, ami...)

Important : Pour les enfants suivant un traitement médical, le transmettre à l'animateur de la structure ou au directeur du séjour. **Donner l'ordonnance pour les traitements médicaux et les boîtes de médicaments avec le nom de l'enfant et nous informer du traitement en cours.**

• Paiement :

La totalité du montant est à régler avant le départ. Pour les modalités de paiement, voir avec la secrétaire comptable à l'accueil de la MPT (possibilité d'aides CAF/MSA, les bons de la mairie, possibilité d'échelonner le paiement sur plusieurs mois).

L'argent de poche n'est pas obligatoire. Cependant, si vous confiez de l'argent à votre enfant, il en sera responsable. Pour les Baralbins, vous pouvez aussi confier cet argent dans une enveloppe avec le Nom Prénom à Arnaud qui restituera l'argent à votre enfant au moment voulu. Il y aura possibilité d'acheter des souvenirs.

• Règlement:

Éviter tout objet fragile ou de valeur (bijoux, portable, consoles portables...).

L'association décline toute responsabilité concernant la dégradation, la perte ou le vol des effets personnels de valeur.

Respect des règles du chalet et des règles de vie du groupe.

Port du casque obligatoire pendant l'activité ski.

• Infos diverses:

Nous mettrons à jour une rubrique séjour ski 2019 chaque soir pour vous communiquer les informations de la journée et quelques photos :

création d'un journal avec les enfants sur un blog internet (adresse du blog vous sera communiquer avant le départ) et sur la page Facebook de la Mpt Bar-sur-aube

N° de l'animateur référent pour les jeunes de Bar-sur-Aube

à appeler en cas d'urgence :

ORTILLON Arnaud : 06 82 97 09 75

TROUSSEAU

(Minimum nécessaire et indispensable)

Pour la vie quotidienne :

- 5 slips ou caleçons
- 5 paires de chaussettes
- 5 T-Shirts
- 2-3 pantalons
- 2-3 pulls
- 1 paire de chausson
- 1 paire de baskets
- 1 paire d'après ski
- 1 bonnet ou cagoule
- 1 écharpe
- 1 pyjama

▫ 1 sac à dos (obligatoire pour pique-nique)

- 1 sac de linge en tissu (linge sale)

(une taie d'oreiller peut convenir, mais pas de sac plastique, les affaires mouillées peuvent moisir !)

Autres :

- Du baume pour les lèvres
- Une tenue de soirée habillée pour la boum de la dernière soirée.

Pour le ski :

- 2 à 3 paires de grosses chaussettes
- 1 vêtement de ski
(pantalon ou cote imperméable)
- 1 blouson d'hiver imperméable
- 1 paire de gants de ski (voire 2 si possible)
(pas de gants en laine pour faire du ski)
- 1 baume à lèvres
- **1 paire de lunettes de soleil et 1 masque de ski UV 3-4 (très important)**
- De la crème solaire

Pour la toilette :

- 1 gant de toilette
- 2 serviettes
- 1 savon ou gel douche
- 1 shampoing
- 1 brosse à dents
- 1 dentifrice
- 1 brosse à cheveux.

Déconseillé :

- Jeux vidéo
- Baladeurs
- Téléphone portable....

Ne pas prendre d'oreiller, ni de sac de couchage afin de ne pas surcharger le bus (tout est prévu au chalet).

Marquer les vêtements si possible avec Nom Prénom pour éviter l'oubli et la perte.

L'équipe d'encadrement décline toute responsabilité concernant la perte, la dégradation ou le vol de tout objet non indispensable pour le déroulement du séjour.

Concernant les traitements médicaux, merci de les transmettre à Arnaud avant la montée dans le bus.

Un pique-nique est nécessaire pour le repas du premier midi. Pensez à le mettre dans un petit sac séparé à garder dans le bus (et non dans la soute) afin de ne pas être obligé de vider le bus pour y accéder. Le pique-nique du midi sera pris sur une aire d'autoroute avant l'arrivée au chalet.

Si vous avez d'autres questions sur le séjour et son organisation, ne pas hésitez à venir me rencontrer à la MPT ou m'appeler sur mon portable,

Arnaud : 0682970975

Cordialement

Arnaud ORTILLON